

Calculé le

EN 1096-4:2004

ARTICLE:

6001

VERRE TREMPÉ:

MIROIR TREMPÉ 06MM

MIRASTAR

## Simulation de données de performance du verre

### Propriétés lumineuses - NFRC 200 et NFRC 300

Transmission visible : Tvis  
Réflectivité visible externe : Rfvis  
Réflectivité visible interne : Rbvis

### Propriétés énergétiques - NFRC 200 et NFRC 300

Transmission solaire : Tsol	7.00
Réflectivité solaire externe : Rfsol	57.00
Réflectivité solaire interne : Rbsol	39.00
Abs. solaire verre 1 : $\alpha_1$	
Abs. solaire verre 2 : $\alpha_2$	
Coefficient d'ombrage : SC	
Transmission des UV : Tuv	
Coefficient d'apport par rayonnement - solaire : SHGC	
Gain de chaleur relatif : RHG [W/m <sup>2</sup> ]	
Gain de chaleur relatif : RHG [Btu/h.ft <sup>2</sup> ]	

### Transmission thermique - NFRC 100-2010

Coef. U (hiver/nuit) : [W/(m<sup>2</sup>.K)]  
Coef. U (été/Journée) : [W/(m<sup>2</sup>.K)]  
Coef. U (hiver/nuit) : [Btu/(h.ft<sup>2</sup>.F)]  
Coef. U (été/Journée) : [Btu/(h.ft<sup>2</sup>.F)]

### Propriétés acoustiques - ASTM

Indice de transmission du son - ASTM E413	30.00
STC [dB] 1	
Indice de transmission extérieure/intérieure	26.00
ASTM E1332 : OITC [dB] 1	

### Épaisseur et poids

Épaisseur nominale : [mm]	6.00
Poids : [lb/ft <sup>2</sup> ]	3.07

NOTE: Les indications contenues aux présentes sont au meilleur de la connaissance de la compagnie Chronoglass inc. qui les considère conformes. Cependant, ces indications sont données à titre de référence seulement et la compagnie Chronoglass inc. n'encourt aucune responsabilité pour un usage allant à l'encontre ou non conforme à celles-ci. À cette fin, le requérant a le devoir de s'assurer lui-même que les indications contenues aux présentes permettent l'usage qu'il veut faire du produit et, que le produit peut servir aux fins pour lesquelles il le destine et, à cette fin, il est le seul responsable des méthodes et techniques qu'il utilise. La compagnie Chronoglass inc. se dégage de toute responsabilité quant à une utilisation dérogatoire du produit ou des conditions inappropriées d'utilisation dudit produit. Le requérant a le devoir de s'assurer lui-même que les indications contenues aux présentes, de même que l'utilisation qu'il fera du produit, ne contreviennent pas aux dispositions législatives qui entourent les brevets et en aucun cas la compagnie Chronoglass inc. ne saura être tenue responsable de toute contravention aux dispositions législatives ci-mentionnées que pourrait faire l'utilisateur du produit et les indications qui y sont annexées. En aucune façon, les indications ne doivent être interprétées comme étant une garantie quelle qu'elle soit, ces indications étant données à titre de référence seulement et devant être lues par l'utilisateur en ce sens.

1. L'indice de transmission du son (STC) et l'indice de transmission extérieur-intérieur (OITC) correspondent à un vitrage de 1230 mm par 1480 mm soumis à des tests par un laboratoire accrédité dans des conditions conformes à la norme EN ISO 10140-3. Les performances in-situ peuvent différer en fonction des dimensions effectives du vitrage, de la structure porteuse, de l'installation, de l'environnement, des sources de bruit, etc. La précision des indices donnés est de +/- 2 dB.

\* Les valeurs de performance présentées sont calculées par rapport au centre du vitrage et basées sur des échantillons de production représentatifs et une modélisation de produits reposant sur les procédures et directives NFRC 100. Les valeurs réelles peuvent différer en raison des variations dans le processus de fabrication.